

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sandra Bergevin

<https://www.cadre21.org/membres/7627b80d59649a0a656e3539>

Date d'obtention : 2023-12-07 18:58:29

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1-parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime (parler de la trousse sexto) - évaluer l'incident en posant des questions (sans porter de jugement) remplir la grille de la trousse - vérifier l'information reçue - Informer des étapes à venir - parler au jeune instigateur - évaluer selon les réponses aux questions s'il y a présence de pornographie juvénile - si oui saisir l'appareil à l'aide du matériel fourni.

Bien identifier si l'acte a été commis de façon impulsive ou malveillante

Dans le cas d'un acte impulsif: rencontre individuelle - remplir la grille d'évaluation - agir selon les règles de l'établissement. - envisager de saisir l'appareil s'il y a risque de diffusion communiquer - communiquer avec un policier éducateur - effectuer une rencontre de sensibilisation - communiquer avec les parents et expliquer les démarches à venir - soutenir.

étapes autres dans le cas d'un acte malveillant: Consulter le service de police immédiatement - saisir le matériel ne pas le consulter - déterminer quand informer les parents et personnes impliqués - s'assurer d'un signalement

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de connaître les étapes d'interventions de la trousse ainsi que les situations dans lesquelles celles-ci s'appliquent que ce soit dans le cadre d'un acte impulsif, malveillant ou savoir quand la trousse ne s'applique pas lors de situations hors milieu

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Toutes les étapes nécessitent de l'attention, de l'empathie, de l'écoute et de la rigueur. ce qui me semble le plus délicat serait sûrement de traiter un cas impliquant de la malveillance.